

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 026/AONO/CRCE/CIPM DU 10/10/2022 RELATIF AUX TRAVAUX D'EXTENSION DU CETIC D'AKOK

1. Objet

Le Président du Conseil Régional du Centre lance un appel d'offres national ouvert en procédure d'urgence pour les travaux d'extension du CETIC d'AKOK.

2. Consistance des prestations

Les travaux, objets du présent Appel d'Offres comprennent :

- Travaux préliminaires ;
- Terrassement ;
- Fondation ;
- Maçonnerie-élévation ;
- Charpente et couverture
- Enduits-chapes-divers,
- Faux-plafonds, menuiserie bois et métallique,
- Électricité,
- Peinture ;
- VRD.

3.Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel issu des études préalables est de trois cent cinquante-un millions deux cent quarante-un mille cinq cent quatre-vingt-neuf (351 241 589) francs CFA Toutes Taxes Comprises

4.Allotissement

Les travaux seront en un (01) seul lot.

5.Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte aux entreprises de droit camerounais ayant des compétences dans le domaine et possédant une bonne expérience dans la réalisation des travaux de bâtiments.

6.Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres seront financées par le budget du Conseil Régional du Centre, Exercices 2022 et suivant, sur la ligne 220 100 : Immeubles abritant les services.

7.Consultation du Dossier

Le dossier physique peut être consulté aux heures ouvrables dans les services du Conseil Régional du Centre, porte 212 et la version électronique sur la plateforme COLEPS aux adresses : <http://www.marchespublics.cm> ou <http://www.publiccontracts.cm>, dès

8.Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu les jours ouvrables dans les services du Conseil Régional du Centre, au 2^e étage, porte 212, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de cent cinquante mille (150 000) francs CFA, payable au compte CAS ouvert par l'ARMP dans les agences BICEC.

Il est également possible d'obtenir le DAO par téléchargement gratuit sur la plateforme COLEPS ou sur le site de l'ARMP (<http://www.arpmp.cm>) disponible aux adresses sus indiquées pour la version électronique.

9. Remises des offres

Chaque offre est rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au Conseil Régional du Centre, porte 212 au plus tard le 11/11/2022 à 13 heures et devra porter la mention :

« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°026/AONO/CRCE/CIPM DU 10/11/2022 RELATIF AUX TRAVAUX D'EXTENSION DU CETIC D'AKOK. »

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

10. Délai de Livraison

Le délai maximum des travaux est de huit (08) mois.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par un établissement agréé par le Ministre des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DA0, d'un montant de trois millions (3 000 000) francs CFA, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent être en cours de validité ou datées de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du dossier d'appel d'offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministre chargé des Finances à l'ouverture des offres ou le non-respect des modèles des pièces du dossier d'appel d'offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

13.Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps et aura lieu le **11/11/2022 à 14 heures** précises par la Commission Interne de Passation des Marchés du Conseil Régional du Centre, dans la Salle de réunion, Porte 221, 2^{ème} étage du Conseil Régional du Centre.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandaté.

14.Critères d'évaluation

Les critères éliminatoires sont :

1. Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis ;
2. Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif autre que la caution de soumission après un délai de 48 heures accordé par la Commission Interne de Passation des Marchés ;
3. Pièces falsifiées ou fausse déclaration ;
4. Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié (bordereau des prix unitaires, devis quantitatif et estimatif, sous détail des prix) ;
5. N'avoir pas réalisé des marchés similaires (construction ou réhabilitation de bâtiment) pour un montant cumulé de cent quarante millions (140 000 000) francs CFA au cours des cinq (05) dernières années (2017,2018, 2019, 2020,2021) ;
6. Un critère essentiel non satisfaisant.

Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des candidats porteront sur :

1. L'expérience du personnel d'encadrement ;
2. La note méthodologique (la compréhension du projet avec

la méthodologie d'exécution des travaux, l'ordonnancement des tâches, le planning, le rapport de visite des lieux illustré et commenté).

3. Le matériel ;

15. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualifications technique et financière requis et dont l'offre est évaluée la moins disante.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix jours (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires